

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2018**

Présent-e-s :	M.	Jean-Claude KORMANN, Président
	M.	Jean Carlo TABOADA, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Kaya PAWLOWSKA
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Yves ZEHFUS
Excusé-e-s :	M.	Miguel-Jose FERNANDEZ-VILLACANAS
	M.	Didier VATTER
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Eric KUNZ, Secrétaire-général

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. PR – Autoriser le Conseil administratif d'autosaisir les commissions du Conseil municipal pour les demandes de crédits budgétaires complémentaires ou supplémentaires en dérogation des articles 44 à 55 du règlement du Conseil municipal
7. DM 767 - Projet de délibération pour l'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA et la prise de participation au capital-actions à hauteur de CHF 40'000.00
8. DM 791 – Crédit d'étude pour les activités culturelles de la pièce D aux Cherpines en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates pour un montant de CHF 150'000.00, dont 50% est à la charge de la commune de Confignon
9. DM 785 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.00 TTC pour l'acquisition de pupitres et chaises destinés à l'établissement scolaire de Confignon
10. DM 786 – Crédit d'investissement de CHF 101'000.00 TTC pour la réparation des fenêtres oscillo-battantes de l'école de Confignon
11. DM 787 – Crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC, dont la révision du plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons 2006 pour un montant de CHF 151'911.00 TTC et révision du plan directeur des énergies 2012 pour un montant de CHF 16'100.00 TTC
12. DM 796 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)
13. DM 801 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de la Fondation des Evaux
14. DM 797 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du groupement CRI - 201
15. P DM 802 – Crédit d'étude de CHF 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la mairie
16. P DM 803 – Cautionnement de manière « simple » avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex) de l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux
17. Questions
18. Propositions individuelles et divers
19. Naturalisations (Huis clos)

**M. Kormann** ouvre la séance du 19 juin 2018 du Conseil municipal de Confignon. Il salue les présents et informe que MM. Fernandez et Vatter, ainsi que Mme Von Gunten-Dal Busco sont excusés. Le CM aura donc 16 membres.

En préambule, il annonce que Mme Von Gunten-Dal Busco a donné naissance à une petite fille le 25 mai, qui se prénomme Charline. Un cadeau lui a été envoyé en votre nom et au nom des autorités. Puis, pour commencer ce CM et cette nouvelle année de législature, **le Président** propose de partager une citation de Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous puissiez le dire ». C'est sous cette égide qu'il propose de placer cette première séance du CM sous sa présidence, car il est important que chacun puisse s'exprimer et d'avance, il remercie chacun de continuer dans le respect mutuel des opinions de chacun. Merci.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** indique avoir 2 propositions de modifications de l'OJ : tout d'abord à la demande de **M. Taboada** d'intégrer entre les points 5 et 6 la motion du PDC qui a été traitée en commission des finances et pour laquelle un préavis a été émis. Puis, la proposition de supprimer le point 12, qui a déjà été traité lors du CM du mois dernier.

**L'insertion de la motion en nouveau point 5bis est acceptée à l'unanimité.**

**La suppression du point 12 est acceptée à l'unanimité.**

**L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018

Page 4, **M. Uong**, 2<sup>e</sup> ligne : « ...M. Magnin, CA de PLO, ... »

Page 25, **Mme Gabus-Thorens**, 4<sup>e</sup>§, 2<sup>e</sup> ligne : « ... beaucoup battus et nous avons obtenu le **Fonds de développement urbain**, obtenu... »

Page 26, **Mme Gabus-Thorens**, 6<sup>e</sup>§, dernière ligne : « ...ce ne sont que **les** personnalités de droit public, **parties à la convention**, qui peuvent... »

**Le procès-verbal du 8 mai 2018 est, sous réserve des modifications, approuvé par 15 oui et 1 abstention.**

### 3. Communications du bureau

**Le Président** annonce avoir 3 communications : le voyage du CM, un courriel de **Mme Uldry Frossard** et les courriers relatifs aux 7-9, chemin des Hutins dont une copie se trouve sur vos places.

1.- Voyage du CM : il était prévu que le CM parte en septembre et **M. De Luca** a procédé à des réservations. Puis, suite à la prise de connaissance des comptes déficitaires de notre commune, une proposition de supprimer ce voyage a été émise. Des discussions ont eu lieu et il est proposé de trancher par une votation à bulletin secret ce soir. Auparavant, l'enjeu financier de ce voyage vous sera présenté et il passe la parole à **M. De Luca** pour transmettre quelques indications.

**M. De Luca** informe qu'une somme de CHF 9'157.00 a déjà été payée pour les billets d'avion + un acompte donné au bus pour le transport. Si le voyage ne se fait pas, cette somme sera perdue. De plus, il indique avoir reçu un devis de l'hôtel s'élevant à EUR 55.-par personne, soit un total en CHF de 3'400.-.

A cela, il convient d'ajouter la taxe de tourisme de CHF 170.-, pour un total de CHF 3'570.- (Hôtel et repas). Enfin, il faut encore ajouter des repas à l'extérieur (~EUR 20.- par personne) pour EUR 1'360.-. En conclusion, il manque aujourd'hui pour compléter le tout la somme de EUR 5'680.-, soit ~ CHF 240.- par personne.

**M. Kormann** le remercie et souhaite rappeler le sens de ce voyage, qui est de créer du lien entre les membres du CM. Les comptes sont effectivement déficitaires, mais il engage tout le monde à considérer ce voyage de manière plus large. Après deux mois de réflexion et de recul, nous aurions donc en termes d'économie un montant assez retreint, puisque la moitié des frais sont d'ores et déjà engagés, que le voyage se fasse ou pas.

**M. Taboada** souligne que l'élément important n'est pas l'économie réalisée, mais le message qui est envoyé. Nous avons en 2017, un déficit de 2 millions et en 2018, bien que les comptes ne soient pas encore bouclés, un déficit est probable. Il s'agit donc de savoir quel message nous allons donner à la population. Ce type de voyage a une raison d'être à l'interne, mais vis-à-vis de l'extérieur, il peine à se justifier.

**Mme Hofer** estime qu'au vu des engagements déjà faits, mais aussi dans le cadre d'une année difficile pour les comptes, il serait important de maintenir quelque chose de l'ordre du lien et de la cohésion. Pour sa part, elle est en faveur d'une participation personnelle de chacun et aussi, pour ne pas annuler et gaspiller Fr. 9'000.- en vain.

**Mme Uldry Frossard** demande quel est le nombre de personnes concernées en totalité par ce voyage et aussi quel est le coût par personne ?

**M. De Luca** répond qu'il y a 34 personnes pour un total de CHF 9'187.- déjà payé + CHF 8'160.- (34x240), soit CHF 510.20 par personne.

**M. Guillaume** demande à connaître la position du Bureau au vu des engagements pris, et savoir si une participation personnelle est envisagée ou alors autre chose ?

**M. Kormann** indique que le Bureau va proposer de voter sur 2 questions :

- maintien ou annulation du voyage

- en cas de maintien, désirez-vous qu'une participation financière soit demandée ? La proposition du Bureau serait de consacrer les jetons de présence d'une séance du CM comme participation au financement du voyage, soit un autofinancement d'environ CHF 2'000.-.

*MM. Kunz et Fournier distribuent les bulletins de vote.*

2.- **M. Kormann** reprend le fil de la séance et passe au deuxième point de ses communications, le courriel de **Mme Uldry Frossard** proposant une prise de PV des commissions par des étudiants. Il lit le contenu de ce courriel. Le Bureau confirme avoir bien reçu ce mail et d'en avoir discuté. La réponse est qu'il n'y a pas de budget pour cela en 2018 ; si cela devait être accepté, il faudrait l'organiser et le Bureau reviendra pour une proposition dans le cadre du budget 2019.

**M. Dunant** pense qu'avant de mettre ce nouveau poste au budget, une discussion sur le fond devrait avoir lieu sur la pertinence de cette proposition.

**M. Kormann** est d'accord sur la nécessité d'une discussion de fond qui pourrait avoir lieu lors de l'établissement du budget.

**M. Taboada** confirme avoir fait cette proposition au Bureau en l'absence d'unanimité sur cette question. Les avis étaient partagés et pour sa part, ce type de détail doit être traité en commission.

**Mme Hofer** rappelle que ce qui se passe en commissions doit rester confidentiel, quid avec des étudiants sur ce point ?

**Mme Uldry Frossard** précise que les autres communes, Bernex et PLO notamment, engagent déjà des étudiants pour ce travail. D'autre part, selon les commissions, il y a des personnes plus ou moins à l'aise pour prendre les PV. Dans la commission CCEP par exemple, peu ont envie de prendre le PV, d'où sa question pour les commissions qui ont des difficultés à ce niveau, qu'elles puissent faire appel à l'extérieur.

**M. Kormann** répète que le Bureau traitera cette demande et reviendra, si besoin, devant le CM pour cela.

3.- Les courriers relatifs aux 7-9, chemin des Hutins : une copie d'une lettre de M. et Mme Allmen à la FL et signée par les habitants a été reçue et il propose d'y revenir lorsque nous traiterons le point communication de la FL.

*Retour sur le vote à bulletin secret après dépouillement.*

**M. Fournier** annonce que sur les 16 bulletins dépouillés, 12 sont en faveur du maintien du voyage et 4 non. Concernant la 2<sup>e</sup> question relative aux finances, 11 sont en faveur d'une participation financière, donc la majorité.

**M. Taboada** déclare que pour sa part, il ne participera pas à ce voyage et qu'il remboursera sa participation.

**M. Sirena** demande si les nouveaux au CM participeront également au voyage ?

**M. Kormann** répond que s'agissant du voyage du CM, tous ses membres y participent.

**Mme Uldry Frossard** informe qu'elle fera comme **M. Taboada**, elle ne participera pas et demande à l'administration d'envoyer un bulletin de versement pour rembourser la partie déjà payée.

**Le Président** annonce qu'avec ces déclarations, la partie consacrée aux communications du Bureau est terminée.

#### 4. Communications des commissions

##### ▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

**M. Kormann** indique que la commission s'est réunie le 4 juin, avec la CFGDE, pour discuter de la révision des statuts de la société créée pour le chauffage à distance au centre du village. Plusieurs acteurs invités ont été auditionnés, à la suite de quoi les 2 commissions réunies ont préavisé favorablement la révision des statuts tels que demandés par le CM. Un rapport de préavis a été communiqué tardivement et ce point sera repris au point 7 de l'OJ. Le rapport que vous avez reçu comporte 2 versions, il faut garder la dernière et supprimer l'autre.

##### ▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

**Mme Uldry Frossard** informe que la commission s'est réunie le 15 mai et a passé en revue le programme culturel 2018, en regard du déficit aux comptes 2017. Le CA a proposé une économie de 7% sur le budget 2018 de la culture. Nous avons ensuite revu les projets 2019 avec une grande fête villageoise au mois de mai, à la paroisse et avec les associations, et avec le soutien de la commune pour la programmation musicale. Puis s'agissant de notre réflexion sur les

équipements culturels en vue de la construction du nouveau quartier du Vuillonex, les conseillers administratifs en charge de la culture des communes de Bernex, Onex et Confignon, ont prévu de se rencontrer pour discuter d'une étude conjointe sur ce projet culturel.

En date du 5 juin, la commission a reçu Mmes Irman et Cabré, du collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, suite à leur demande de soutien. Ce collectif réunit 120 associations jeunesse sur le canton et s'emploie à faciliter l'émergence de lieux de vie nocturnes, éphémères et durables, afin d'offrir aux 16-25 ans, des lieux de sorties et de réunions abordables à proximité. La commission souhaite ainsi mener une réflexion sur l'introduction d'un rendez-vous culturel pour ces jeunes dans sa programmation. Elle a aussi proposé d'inclure le collectif dans l'étude en cours sur l'espace culturel aux Cherpines afin de prévoir un lieu du type de la salle du Terreau pour l'organisation d'événements et de promotion d'artistes locaux.

Enfin, la CCEP a validé le projet d'octroi de subventions culturelles et artistiques présenté par le CA. Le document définit les critères d'attribution aux artistes, associations ou institutions, la procédure de demande, les modalités et les compétences. Il sera mis en ligne sur le site de la commune.

#### ▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

**M. Taboada** informe que la commission s'est réunie les 4 et 12 juin. Le 4 juin pour une commission commune avec la CAD afin d'examiner les statuts de la société faisant l'objet du point 7 et le 12, pour traiter de différentes délibérations, y compris la motion.

Il ajoute que le 29 mai, la commission s'était également réunie pour traiter de la proposition de résolution consistant en un mécanisme permettant de réagir rapidement aux sollicitations du CA en cas de dépassement du budget de fonctionnement.

#### ▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

**Le Président** indique qu'en l'absence de **M. Fernandez-Villacanas**, rien de plus que ce qui sera communiqué par **M. Guillaume** sur la commission réunie ne peut être ajouté.

#### ▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

**M. Guillaume** informe que la commission s'est réunie le 13 juin avec la CCEV. Mme Monbaron (PLO) a été reçue et a présenté les travaux faits sur la pièce D pour les sports et les infrastructures aux Cherpines. Une étude approfondie de ce projet en commission sera bien entendu nécessaire.

#### ▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

**M. Dunant** informe que la commission s'est réunie les 15 mai et 5 juin 2018 et a largement traité lors de ces 2 séances de l'attribution des aides pour les projets en Suisse et à l'étranger, en relation aussi avec la capacité de notre commune. Cependant et malgré cette situation, la commission a décidé d'attribuer la première tranche d'aide à l'étranger qui comprend une partie fixe, qui est dévolue à la Fédération genevoise de coopération. Cette tranche peut être assimilée à un contrat qui doit être honoré et sert à financer les projets les plus urgents liés à l'accueil des réfugiés en Méditerranée, ainsi que d'autres projets soutenus d'année en année. Resterait une 2<sup>e</sup> tranche à attribuer à l'automne, pour l'instant en suspens.

Enfin, la commission a pris connaissance d'une analyse descriptive des prestations sociales par tranches d'âge, ce qui a permis de déterminer les proportions d'aides sociales allouées pour les jeunes enfants, jeunes adultes, adultes et personnes âgées, utile pour envisager le futur avant de s'engager. Un dernier point à relever, une partie de la commission a visité le Nouveau Prieuré, un nouvel établissement multigénérationnel qui comporte une crèche, des résidences pour étudiants et un EMS, offrant des idées pour le développement des Cherpines.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

**Mme Gabus-Thorens** informe que la FPE s'est réunie le 2 mai et travaille toujours sur le processus de recrutement d'une nouvelle direction.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

**Mme Jay** informe que la FL s'est réunie le 15 juin pour traiter des affaires courantes, notamment le départ de l'Association Trois Lunes, d'un débat concernant les déchets de l'auberge, ainsi que la mise en place d'un local de stockage pour leur mobilier terrasse et leur matériel. La FL a également répondu à la pétition relative aux 7-9, chemin des Hutins, se trouvant sur vos places.

Enfin, une réflexion sur Cressy+ s'est tenue sur ce lieu dévolu aux aînés (70%) et aux jeunes (30%). La FL se trouve souvent confrontée à un manque de demandes de la part des aînés, commune et hors commune, alors qu'en parallèle, il a des demandes de jeunes, d'étudiants, pour des appartements. Leurs besoins ne pouvaient être pris en compte au motif que le quota dévolu à cette tranche d'âge est rempli, alors que le quota dévolu aux aînés affiche des locaux vides. La FL a porté cette problématique au CA et, sans une volonté de changer les règles de manière durable, il sera possible de manière temporaire et provisoire d'accorder des logements aux jeunes, tout en laissant la priorité aux aînés dans les candidatures.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

**Mme Gabus-Thorens** informe que le FMV ne s'est pas réuni.

**M. Taboada** souhaite intervenir pour demander aux personnes faisant partie de ce Fonds de respecter l'agenda transmis, longtemps à l'avance. Il trouve cela inadmissible et si impossibilité à participer il y a, faites-vous remplacer !

**Mme Gabus-Thorens** nuance en rappelant que pour cette fois, c'était surtout la faute des experts.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

**Mme Jay** informe que le Conseil s'est réuni le 12.06.18 pour la validation des comptes 2017.

▶ **Groupeement intercommunal de voirie (CIV)**

**Mme Jay** informe que le CIV ne s'est pas réuni. Toutefois, elle souhaite faire une annonce relative au chariot élévateur qui est tombé en panne. Un devis a été demandé et une discussion au Bureau sera agendée, s'agissant d'un investissement.

## 5. **Communications du Conseil administratif**

### **Communications de Mme Jay**

- **Mme Jay** informe qu'à Cressy a été mise en place une police privée depuis le 1<sup>er</sup> juin, de 22H à 2H du matin.
- Dans le quartier de Cressy, avait été organisée le 8 juin 2017, une rencontre avec les habitants qui avait débouché sur la mise en place d'une boîte à idées pour leurs besoins. Les propositions portaient sur les aménagements autour de l'école pour y amener plus de verdure. Une invitation a été faite pour proposer des plantations, et elle relève que seuls 4 habitants se sont déplacés versus 8 représentants des communes de Bernex et Confignon...

### Communications de M. Uong

- **M. Uong** informe que concernant le PLQ du Vuillonex, les travaux qui sont dirigés par l'Etat en collaboration avec les services de la commune, avancent bien et la première séance de consultation publique aura lieu le samedi 01.09.18, de 9H à 12H. Elle sera réservée aux associations communales, aux propriétaires et aux représentants des autorités communales, avec chaque commission représentée par une personne.  
**M. Kormann** demande si un courrier sera envoyé et **M. Uong** répond qu'une invitation officielle sera envoyée aux représentants des associations et commissions, ainsi qu'à d'autres participants.

### Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** rappelle que ce sera la Fête de la musique cette semaine. Une manifestation au bord de l'Aire aura lieu avec jeudi soir le concert Symphonia, vendredi soir, la fanfare des canards et le cirque de Confignon qui animera un pique-nique canadien et samedi matin, déjeuner et concert au bord de l'Aire
- Culture et rencontre : le guichet pour les inscriptions est ouvert et elle conseille de se dépêcher car il y a déjà 400 inscriptions
- Cressy : **Mme Jay** a indiqué les mesures de sécurité prises, mais une réflexion sur la cohésion sociale a aussi eu lieu. Durant l'été, les jeunes qui sont beaucoup dehors occasionnent du bruit qui dérange le voisinage. Aussi la décision a été prise d'ouvrir la salle de gym de Cressy, les vendredis et samedis soir, jusqu'à 22H, en lien avec la FASE qui aura des moniteurs pour animer des matches de football. C'est un budget d'~2'500 frs pour tout l'été avec un 30% assuré par la commune de Bernex. L'espoir est que ce dispositif canaliserait les énergies et les débordements
- Rumeurs : **Mme Gabus-Thorens** souhaite faire part de on-dit qui circulent et pour lesquels il est demandé aux CM de les réfuter, car faux. Le premier a trait à la liste d'attente de la crèche, pour laquelle il faudrait payer pour avancer plus vite et l'autre qui concerne l'achat d'une sculpture à mettre dans le jardin de la mairie. Elle remercie chacun de rétablir la vérité s'il en a l'occasion.

### 5bis. Motion du PDC – Clarté et maîtrise des budgets et des comptes

**M. Taboada** explique que la motion déposée par le PDC a été reprise pour la rendre compatible avec les différentes discussions qu'elle a suscitées. Enfin, pour qu'elle puisse être votée et renvoyée au CA, des aménagements ont été faits sur certains points, comme vous les voyez affichés. Il y a donc 4 suppressions, 1 ajout et 2 modifications. L'ajout proposé est donc « d'informer la CFGDE des charges et recettes induites, dans le cadre des projets d'investissement, sur les finances et le plan financier de la commune ». Ce qui veut dire que chaque fois qu'il y aura une délibération d'investissement, la commission souhaite avoir les coûts connexes et qu'ils soient clairement mentionnés dans l'exposé des motifs.

**M. Kormann** résume en rappelant qu'une motion avait été déposée par le PDC en date du 10 avril 2018, qu'elle a été renvoyée en commission des finances et cette dernière l'a complètement amendée. Elle arrive par ailleurs au tout dernier moment. Nous n'avons pas pu en prendre connaissance préalablement et donc il se sent mal à l'aise de devoir rajouter ce point dans l'OJ. Il prend donc acte du travail de la CFGDE et propose de traiter cette motion lors du prochain CM.

**M. Fournier** estime qu'en acceptant la modification de l'OJ, nous avons de fait accepté de traiter ce point aujourd'hui. Il a pour sa part un commentaire à faire sur ce travail, même s'il y a une déception à

ne l'avoir reçu qu'aujourd'hui à quelques heures du CM. Néanmoins, il déclare avoir été surpris par la suppression de la 4<sup>e</sup> invite, soit de « prendre toutes les mesures pour clôturer les comptes 2018 à l'équilibre ». Il a bien compris que la commune ne maîtrisait pas l'aspect Recettes, d'où la difficulté de prendre toutes les mesures pour arriver à clôturer à l'équilibre, mais il estime important de signifier un objectif vers lequel tendre, celui d'affirmer le principe de chercher à avoir des comptes le plus équilibré possible. Il serait d'avis de maintenir cette phrase en la nuanciant quelque peu.

**M. Guillaume** souhaite souligner le travail fait en commission, qui a été important et dense. **Mme Pawlowska** a été le moteur du traitement de cette motion et pour revenir à la phrase citée par **M. Fournier**, il reconnaît que c'est un vœu pieux, difficilement tenable. Ce sera compliqué d'arriver à un budget équilibré.

**M. Malgioglio** confirme ce qu'a dit **M. Guillaume** et précise que dire « prendre toutes les mesures », c'est trop abstrait et pas assez clair. En revanche, il souscrit à tous les autres amendements.

**M. Taboada** reconnaît que cette phrase n'a pas grand-chose à voir avec la réalité. Nous avons voté un budget 2018 et aujourd'hui on spéculé sur ce que sera le résultat final. C'est la raison pour laquelle il insiste pour dire que cette motion est réellement en lien avec la proposition faite par le CA. Dire que nous voulons « prendre toutes les mesures pour clôturer les comptes 2018 à l'équilibre » sachant que nous avons déjà voté le budget tel quel, que des engagements ont déjà été pris, cela revient à dire au CA, vous devez virer tout le monde. Il caricature bien sûr. Car aujourd'hui, on ne peut que travailler sur les éléments sur lesquels nous avons une marge de manœuvre. Pour cette raison, nous avons demandé au CA de pouvoir parcourir les lignes du budget pour les repérer et évaluer leur impact sur le solde au budget d'une part, et le résultat sur les engagements pris d'autre part. On ne peut que travailler dans ce sens aujourd'hui, car selon toute vraisemblance, nous ne pourrions pas atteindre l'équilibre.

**M. Kormann** récapitule donc : nous avons une motion qui est partie en commission par la volonté du CM, elle a été amendée par la CFGDE et tout ce travail ne nous a été communiqué qu'aujourd'hui, nous mettant devant la possibilité d'accepter cet amendement, ou pas, et de l'envoyer ensuite, ou pas, au CA.

**Mme Pawlowska** ne désire pas que l'on ouvre un débat sur tous les articles ce soir. La CFGDE a été mandatée pour préavis sur cette motion, elle a pris connaissance entre temps d'informations données par l'AFC et le CA et les a mis en corrélation en amendant cette motion. Il faut donc la prendre comme le résultat de ce travail tout simplement.

**Mme Uldry Frossard** rappelle l'importance de voter cette motion ce soir, car nous sommes déjà le 19 juin et cela n'aura plus aucun sens de la reprendre en septembre. Nous devons donc prendre les mesures immédiatement et faire confiance au travail effectué en commission en acceptant cette motion sans revenir sur chaque amendement.

**M. Fournier** maintient sa proposition d'amendement. Le titre de la motion est « clarté et maîtrise des budgets et des comptes » et il constate que les invites retenues par la commission portent plus sur la clarté et peu sur la maîtrise. Il réitère donc son vœu d'inscrire une phrase pour établir un principe qui doit guider l'action de l'administration dans une voie de cohérence avec ses recettes.

**M. Uong** indique qu'en ce qui concerne le budget 2018, le CA a déjà commencé à revoir ce qu'il était encore possible de faire en termes d'économies sur le budget voté par le CM. Il continuera encore ce jeudi pour une 2<sup>e</sup> lecture avant de le présenter au groupe de travail de la CFGDE. Nous sommes donc déjà engagés dans le sens de cette motion et c'est à vous de voir la réelle nécessité d'ajouter encore des termes et des phrases allant dans ce même sens.

**M. Kormann** propose de voter sur l'acceptation globale des amendements de cette motion tels que proposés par la CFGDE. Puis dans un 2<sup>e</sup> temps, si cette motion est acceptée, de dire si nous voulons la renvoyer au CA ou pas.

**M. Taboada** estime qu'il faut d'abord voter l'amendement proposé par **M. Fournier** et voter ensuite sur le global.

**M. Guillaume** estime que ce serait en effet plus logique.

**M. Kormann** demande alors à **M. Fournier** de faire une proposition d'amendement.

**M. Fournier** propose la formulation suivante : « Dans la mesure du possible, prendre toutes les mesures afin de clôturer les comptes 2018 à l'équilibre ».

**Le Président** propose alors de passer au vote sur l'amendement proposé par **M. Fournier** selon les termes proposés. Puis de voter sur les modifications globales proposées par la CFGDE. Et enfin, sur le renvoi au CA.

 Commune de Confignon	<b>Projet de motion urgente : Clarté et maîtrise des budgets et des comptes</b>	<b>M131</b>
--	---	-------------

*Date de dépôt : 10 avril 2018*

*Date de traitement : ...-...-....*

## **Titre du projet de motion :**

### **Projet de motion : Clarté et maîtrise des budgets et des comptes**

Dépositaire : Groupe PDC de Confignon

Considérant :

- La différence importante de CHF 1'321'580.49 constatée sur les recettes des personnes physiques pour un budget 2017 de CHF 10'360'000.-- et un solde comptable de CHF 9'038'419.51 soit une chute 12.75 % des recettes sur l'exercice 2017.
- La différence importante entre les charges budgétées CHF 14'196'389.00 et le solde de compte des charges de CHF 15'218'505.33, soit un dépassement sur les charges de CHF 1'022'116.33
- L'importance du déficit CHF 2'202'509.73 constaté à la fin de l'exercice 2017.
- Le manque d'informations transmises au Conseil municipal durant toute l'année 2017.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures suivantes:

- Revoir le budget 2018 en prenant en compte la baisse des recettes des fiscales constatées au 31.12.2017.
- Faire un bouclage intermédiaire des comptes au 30.06.2018.

- Etablir un tableau des dépenses prévisionnelles jusqu'au 31.12.2018.
- Prendre toutes les mesures pour clôturer les comptes 2018 à l'équilibre.
- Donner des informations régulières sur l'état de situation des comptes à la CFGDE.
- Une projection au 31.12.2018 des indemnités actuelles et futures versées aux collaborateurs à la retraite anticipée (PACRA),
- Autoriser des dépenses d'investissement uniquement et seulement dans le cadre de l'autofinancement.
- Présenter annuellement le plan financier quadriennal remis à jour.
- Remettre un plan décennal des investissements comprenant tous les projets (yc Hutins, Vuillonex, Cherpines) et leur priorisation,
- Evaluer la soutenabilité de l'ensemble des projets (évolution de la dette et de la fiscalité et capacité de la commune à emprunter).
- Présenter à la CFGDE les dépassements budgétaires sans délai. quand l'événement se présente.

Au vu de la situation choquante des comptes 2017, nous vous remercions; Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de réserver un accueil favorable à cette proposition de motion.

Pour le groupe PDC  
Yvan Guillaume

#### Décision du Conseil municipal du 19.06.2018

A l'unanimité des 16 membres présents, la présente motion est amendée selon rapport de la CFGDE et renvoyée au CA



Sujet envoyé en commission lors de la séance du CM du 10 avril 2018

Traité en séance de commission du 12 juin 2018

Pour la séance du conseil municipal du 19 juin 2018

#### Sujet

Préavis sur la motion ... - Clarté et maîtrise des budgets et comptes.

#### Arguments des commissionnaires

À la suite du dépassement des comptes 2017, le groupe PDC a déposé une motion afin de demander au conseil administratif qu'il mette en place un tableau de bord des suivis des dépenses et recettes.

La commission a passé en revue les mesures proposées et les amendées.

Mesures amendées :

- **Revisiter** le budget 2018 en prenant en compte la baisse des recettes fiscales constatées au 31.12.2017.
- Faire un bouclage **une extrapolation** intermédiaire des comptes au 30.06.2018 **avec une projection au 31.12.2018**.
- Etablir un tableau des dépenses prévisionnelles jusqu'au 31.12.2018.
- ~~Prendre toutes les mesures pour clôturer les comptes 2018 à l'équilibre.~~
- Donner des informations régulières sur l'état de situation des comptes à la CFGDE.
- ~~Une projection au 31.12.2018 des indemnités actuelles et futures versées aux collaborateurs à la retraite anticipée (PACRA),~~
- ~~Autoriser des dépenses d'investissement uniquement et seulement dans le cadre de l'autofinancement.~~
- Présenter annuellement le plan financier quadriennal remis à jour.
- ~~Remettre un plan décennal des investissements comprenant tous les projets (yc Hutins, Vuillonex, Cherpines) et leur priorisation,~~
- **Informar la CFGDE des charges et recettes induites dans le cadre des projets d'investissements sur les finances et le plan financier de la commune.**
- ~~Evaluer la soutenabilité de l'ensemble des projets (évolution de la dette et de la fiscalité et capacité de la commune à emprunter).~~
- Présenter à la CFGDE les dépassements budgétaires sans délai. Quand l'événement se présente.

#### Recommandation de la commission

A l'issue des débats et l'unanimité de ses membres, la CFGDE a préavisé favorablement la motion amendée et propose au conseil municipal de la renvoyer au conseil administratif.

Rapport de minorité : NON

Fait à Confignon, le 19 juin 2018

**Jean Carlo TABOADA**

Président de commission CFGDE

#### **Décision du Conseil municipal du 19.06.2018**

**A l'unanimité des 16 membres présents, la présente motion est renvoyée au CA**

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

L'amendement tel que proposé est refusé par 4 oui et 12 non.

Les modifications globales de la motion, telles que proposées par la CFGDE, sont acceptées à l'unanimité.

Le renvoi de cette motion amendée au CA est accepté à l'unanimité.

**6. PR – Autoriser le Conseil administratif d'autosaisir les commissions du Conseil municipal pour les demandes de crédits budgétaires complémentaires ou supplémentaires en dérogation des articles 44 à 55 du règlement du Conseil municipal**

Le **Président** explique que l'idée est d'être plus réactif et il demande qui veut prendre la parole.

**M. Taboada** rappelle que le CA a présenté un mode de fonctionnement qui s'inscrit dans le cadre de MCH2. Plus précisément, relativement aux 2 natures/2 fonctions, il prévoit qu'en cas de dépassement supérieur à 5 %, il devra être présenté au CM pour votation. Ces montants de dépassements ne pourront être engagés avant qu'ils soient votés. Et pour aller dans le sens de la commission et de la motion votée, une demande de réactivité et de transmission d'informations plus rapide entre le CA et les commissions avait été demandée. En réponse, le CA a proposé un process de fonctionnement. Il souligne l'élément clé de cette résolution qui est de dire que dès qu'il y a un dépassement sur ces 2 natures/2 fonctions, la résolution sera envoyée à la commission concernée + CFGDE. Après préavis de ces commissions, elle pourra être traitée directement au CM. Voilà donc la teneur de cette résolution qui a été votée à l'unanimité de la CFGDE.

**M. Kormann** propose alors de passer au vote sur ce projet de résolution.

 Commune de <b>Confignon</b>	<b>Résolution</b>	<b>R 133</b>
---	-------------------	--------------

*Date de dépôt :* 29.05.2018

*Date de traitement :* 19.06.2018

**Proposition de résolution présentée par la commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

**Proposition de résolution**

**Autoriser le Conseil administratif d'autosaisir les commissions du Conseil municipal pour les demandes de crédits budgétaires complémentaires ou supplémentaires en dérogation des articles 44 à 55 du règlement du Conseil municipal**

Le Conseil municipal décide par 15 oui et 1 abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif d'autosaisir les commissions du Conseil municipal pour toutes les demandes de crédits supplémentaires ou complémentaires conformément aux articles 51 et 60 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) et ceci pour obtenir un préavis.

2. Après une période d'essai d'une année, de modifier le règlement du Conseil municipal aux articles 44 et suivants.

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dès le 1er janvier 2018. Des dispositions très claires ont été prises dans le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) B 6 05.01

Les articles principalement concernés (51 et 60):

### *Art. 51 Dépassement du crédit budgétaire*

<sup>1</sup> *Lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit, en principe, être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires.*

<sup>2</sup> *Selon les circonstances et l'importance du dépassement, une information doit être faite au conseil municipal ou à la commission concernée. Dans ce cas, une demande de crédit budgétaire supplémentaire est présentée au moment du bouclage des comptes annuels.*

<sup>3</sup> *Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.*

<sup>4</sup> *Les charges liées qui doivent être engagées jusqu'à la décision du conseil municipal ne nécessitent pas de crédit supplémentaire.*

<sup>5</sup> *L'utilisation anticipée d'un crédit et les dépassements de crédits doivent être justifiés dans les comptes annuels et approuvés par le conseil municipal.*

### *Art. 60 Crédit complémentaire*

<sup>1</sup> *Lorsqu'un crédit d'engagement est insuffisant, un crédit complémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires.*

<sup>2</sup> *Selon les circonstances et l'importance du dépassement, le crédit complémentaire peut être approuvé par le conseil municipal au moment du bouclage du crédit d'engagement si une information a été faite au préalable au conseil municipal ou à la commission concernée.*

<sup>3</sup> *Un crédit d'engagement est considéré comme dépassé lorsque le montant brut voté de la dépense est inférieur au montant brut de la dépense effective.*

<sup>4</sup> *Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 10% du crédit brut voté.*

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif présentera des délibérations municipales à chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

De ce fait et en dérogation du processus habituel des délibérations municipales, conformément au règlement du Conseil municipal (art 44 à 55), il est justifié que les commissions du Conseil municipal soient saisies directement pour traiter ces demandes et d'établir un préavis pour la séance suivante du Conseil municipal. Ceci dans un but d'efficacité, d'optimisation de la gestion et d'éviter de péjorer la situation par des retards liés aux procédures actuelles. En effet, une approbation tardive de ces demandes pourrait avoir des incidences techniques ou financières importantes

Au vu des explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette résolution.

### **Décision du Conseil municipal du 19.06.2018**

**Par 15 oui et 1 abstention, la présente résolution est acceptée**

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

Le projet de résolution de la CFGDE est accepté par 15 oui et 1 abstention.

7. **DM 767 – Projet de délibération pour l'acte constitutif de la société CAD Energie 1 SA et la prise de participation au capital-actions à hauteur de CHF 40'000.00**

*Mme Gabus-Thorens se retire.*

**Le Président** informe que plusieurs rapports de commissions ont été établis et la plupart d'entre eux ont été co-signés par **M. Taboada** et lui-même. La dimension technique avait déjà été préavisée favorablement et suite au renvoi du CM, préavisée de même la dimension juridique, avec la révision des statuts.

**M. Taboada** ne souhaite pas revenir sur les statuts, mais plutôt intervenir sur le fond et sur le rôle de la commune avec une participation dans une SA. Le rôle de la commune est-il bien de devenir producteur ? et pour lui, la réponse est non. Par ailleurs, dans le cadre de cette entreprise, nous serons certainement amenés à devenir caution pour de futurs prêts que les banques accorderont à cette société. Puis, au niveau des règles, étant minoritaire à hauteur d'1/3 et soumis aux règles de gouvernance d'une SA où c'est la majorité qualifiée qui prend les décisions, nous dépendrons du bon vouloir des autres. Finalement, il relève le point des coûts connexes dont il n'a pas été question, c'est-à-dire qui sera le représentant de la commune au Conseil d'administration ?

Il termine avec le seul élément pour lequel les membres du CM auront véritablement leur mot à dire, la lettre de mission. Cette dernière engagera la commune, mais en aucun cas les autres actionnaires. Pour toutes ces raisons, il votera contre la participation de la commune à cette société.

**M. Sirena** n'ayant pu participer à la CFGDE début 2018, il a appris la création de cette société qui en droit suisse ne prévoit pas la configuration proposée. Il a pris connaissance de la volonté de prendre les décisions à l'unanimité, mais les notaires ayant participé à la création de cette société ont bien expliqué qu'il s'agissait plutôt d'un contrat avec la commune pour une activité privée. Celle-ci devra se soumettre aux règles du CO. Il demande si la condition d'unanimité stipulée vaut comme une possibilité de blocage pour la commune, ou pas ?

**M. Taboada** répond que dans le cadre des statuts tels qu'ils ont été approuvés, la réponse est oui, mais dans le cadre d'une AG, cet article pourra être modifié en tout temps avec une majorité des 2/3.

**M. Sirena** déclare que cette situation est inquiétante. La société mixte existe depuis longtemps, mais s'il y a une nécessité à la participation de l'Etat, ce dernier doit se réserver la voix d'or, soit la voix de blocage. Il redemande donc si dans ces statuts, il y a bien transcription de cette possibilité de blocage ?

**Mme Pawlowska** répond que la façon de sortir pour l'Etat serait de dissoudre la société.

**M. Sirena** explique qu'il parlait de l'existence d'un droit de veto ou pas.

**M. Malgioglio** revient sur la partie du vote unanime : pour répondre à la question de **M. Sirena**, ce qui est important de savoir, c'est que dans une SA, les votes sont à la majorité, l'unanimité n'existe pas dans le CO. Ceci a été très bien expliqué dans les séances. Si la commune veut s'opposer à une décision majoritaire, ce sera le TF et elle ne sera pas gagnante. Pour revenir ensuite à l'augmentation de capital, si vous ne l'acceptez pas, ce sera alors notre droit de vote qui sera dilué de facto. Et c'est un élément problématique pour lui. Ensuite, que l'on crée ou pas la société, un financement devra de toute façon être fait. Dans ce cas, il y aura recours à une banque et alors quelle garantie de plus ou de moins aura la commune pour ne pas le faire directement ? Quel avantage de passer par une société ? Il ne le voit pas.

**M. Guillaume** se déclare plutôt positif pour cette société. Ce n'est effectivement pas le rôle de la commune de faire du chauffage, mais ce partenariat public-privé à cette fin, constitue pour lui un bon projet. Tout d'abord il s'agit d'une petite société de niveau communal, puis, le projet est innovant avec un aspect développement durable qui rencontre l'engagement de la commune pour ce secteur. Enfin, l'entreprise Serbéco qui sera partenaire est un bon acteur local. Enfin, il a également eu à connaître de tels partenariats dans d'autres cantons et tout s'est bien passé.

**Mme Uldry Frossard** estime que la décision prise sera très importante pour la commune et pour ses habitants aussi. Pour sa part, elle n'est pas favorable à la constitution de cette société pour plusieurs raisons :

-le 3<sup>e</sup> partenaire n'est pas connu aujourd'hui et dans un partenariat public-privé, il est indispensable de connaître ses partenaires pour éviter de multiples risques, financiers notamment

-est-ce bien le rôle de la commune, de surcroît en difficultés financières, de développer du chauffage à distance, vendre de l'énergie et constituer des filiales en Suisse et à l'étranger, comme mentionné dans les statuts

-le choix de l'énergie est de fait confié à une société privée. Les habitants devront accepter toutes les décisions de cette société, sans moyens de s'y opposer

-la société propose un chauffage à bois avec une chaudière à pellets plus puissante, alors que le concept énergétique territorial, validé par l'Office cantonal de l'énergie, préconisait en 2014 déjà, le développement du solaire et de la géothermie. Ce type de chaudière proposé pollue, même avec un filtre, et est interdit en Ville de Genève afin de limiter les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines. Dans les autres communes, ces chaudières doivent être autorisées par l'Office cantonal de l'énergie selon des conditions bien précises et le chauffage à bois n'est pas recommandé en milieu urbain. Selon le concept énergétique territorial de la commune, une mise en œuvre du projet de transition énergétique est sollicitée uniquement pour un soutien politique, car ce serait aux promoteurs et maîtres d'ouvrage de financer ces équipements.

**Mme Hofer** n'a jamais vu qu'il s'agissait d'un projet pour l'étranger, mais d'un projet réduit, pour la salle et les alentours, qui n'a rien à voir avec un mandat sur l'étranger. La commune a déjà financé une étude pour déterminer le chauffage le plus adéquat et elle n'est pas convaincue qu'il faille revenir là-dessus. Pour sa part, elle trouverait dommage de renoncer à un projet avec une réflexion à long terme. Renoncer à réfléchir plus large que sa petite chaudière personnelle, c'est dommage...

**M. Fournier** reste dubitatif, ou toutefois hésitant, dans l'examen de cette proposition. Mais depuis hier, il s'est profilé plutôt en faveur de ce projet, car la commune doit avoir une vision qui peut s'incarner dans cet outil de société. Ce sera une manière d'incarner une politique d'énergie durable ambitieuse et de poser des jalons pour le futur développement de notre commune avec des extensions possibles sur d'autres emplacements. Avec cette société, il pense que la commune aura les moyens de se doter d'une politique ambitieuse en matière de chauffage à énergie durable. Il est néanmoins conscient des risques que comportent cette entreprise et il sera capital de travailler sur une lettre de mission cadrée pour que le CA ou le représentant de la commune au sein du CA, puisse imposer des limites claires et représenter au mieux les intérêts des habitants de Confignon.

**M. Dunant** a personnellement voté positivement, car à la question de savoir si nous voulons être acteurs de notre développement ou subir ce qui nous sera imposé de l'extérieur, il estime que c'est plus intéressant d'être acteur. Mais c'est aussi prendre des risques bien sûr. Aujourd'hui, nous nous basons sur des données claires en termes techniques et un rapport indépendant conseille ce type d'énergie à mettre en place, contrairement aux propos tenus par **Mme Uldry Frossard**. Il rappelle aussi qu'aujourd'hui nous sommes tous captifs de l'énergie qui nous est délivrée. Personne ne peut s'opposer à une augmentation décidée par les SIG. Donc pour nous, c'est aussi être capables de maîtriser ses coûts. C'est donc à nous de mettre en place une dynamique de distribution et nous n'avons pas d'autres choix.

**M. Uong** rappelle qu'il a pu avec les 2 commissions étudier ce sujet depuis un certain temps. Plusieurs séances y ont été consacrées et il a très bien compris quelles étaient vos préoccupations. La principale étant de savoir comment la commune, partenaire minoritaire, aura quand même son mot à dire, tout particulièrement lorsqu'il s'agira de décisions allant à l'encontre de la commune. Ce problème n'est pas simple. Lors de la dernière séance de travail et en présence du notaire, il a été bien expliqué que selon le CO, la prise de décision au sein d'une SA se fait à la majorité et non à l'unanimité. Malgré cela, et pour pouvoir tout de même tenir compte de vos préoccupations, le notaire a proposé un engagement nécessitant l'unanimité. Soit, s'agissant d'un engagement, si la commune n'est pas d'accord, alors l'engagement ne sera pas fait. Bien sûr, il suffira de convoquer une AG pour modifier cela et alors la commune perdrait son quasi droit de veto. Cependant, notre partenaire, Serbeco, en la personne de Bernard Girod, a vraiment la volonté de travailler de concert avec la commune. Son intérêt n'est pas vraiment de gagner beaucoup d'argent avec ce projet, mais plutôt, en tant que Confignonais, de monter un projet avec la commune. Raison pour laquelle, il a tout de suite été d'accord avec le notaire pour mettre en place ce mécanisme. Pour sa part, il considère qu'il s'agit d'un risque tout à fait mesuré.

**M. Malgioglio** craint que l'on mélange 2 choses : d'une part, le remplacement de la chaudière et d'autre part, le fait de constituer une société. Il ne comprend pas la nécessité de créer une société avec des intermédiaires, alors qu'une commune peut le faire en direct. Il ne remet pas en question le choix d'une énergie renouvelable, mais ne comprend pas la nécessité de passer au travers d'une société, qui plus est une société anonyme. Une SA qui a besoin de rentabilité, choisira toujours de la promouvoir. D'autre part, il y a le problème politique, car si une ligne n'est pas rentable, il faudra expliquer au communier qu'il ne pourra pas être branché. Cet aspect-là lui pose problème et c'est donc pour cela qu'il n'y est pas favorable.

**M. Uong** répond que si un communier souhaite être branché, mais que pour des raisons économiques la société ne souhaite pas l'intégrer au circuit, alors la commune pourra le soutenir en adoptant des mesures spéciales pour permettre son intégration au réseau.

Ensuite, pourquoi créer une société ? Parce que cela incarne le principe de partenariat public/privé. Vous connaissez la situation financière de la commune, serait-elle d'accord de sortir un million par exemple pour mettre ce projet en place ? Alors qu'en tant que partenaire à hauteur d'1/3, la somme à investir n'est plus que du tiers, ce qui est intéressant pour la commune. D'autre part, du point de vue des connaissances, un système de réseau à distance se gère avec des professionnels. Par exemple Cartigny qui a aussi un réseau à bois pour chauffer tout le village, a choisi Serbeco pour le gérer. Donc, la création d'une SA, c'est aussi un partage de responsabilités, de connaissances, qui permet de gérer correctement un réseau à distance.

**M. Kormann** rappelle que si nous ne faisons pas cette société, nous devons nous occuper nous-mêmes de changer la chaudière et qu'elle sera forcément au bois, car l'OCE ne nous permettra pas de revenir au mazout. Le choix est donc entre cette société ou un autre projet à gérer nous-mêmes. Nous devons profiter de cette occasion pour être proactifs et acteurs de notre propre développement.

**M. Sirena** fait remarquer qu'en ce qui concerne les pouvoirs de la commune, le projet d'article 25 ne reflète pas les rapports entre partenaires, puisque finalement tout sera régi par le CO.

**M. Kormann** relève que ce débat a déjà été fait...

**M. Sirena** insiste qu'il ne s'agit pas là d'une transcription correcte.

**M. Taboada** relève que le seul élément qui le dérange dans cette société, c'est que la commune n'est pas majoritaire. On nous a expliqué qu'il s'agit d'un mécanisme pour éviter les marchés publics et nous n'avons pas eu confirmation de la surveillance des communes que c'était le cas, donc potentiellement, cela pourra s'appliquer. En conclusion, participer dans une société où nous n'aurons pas notre mot à

dire et de plus dans une SA dont la raison d'être est de faire de l'argent, quitte à faire mal à la commune, nécessite que chacun prenne ses responsabilités quant à la décision à prendre ce soir.

**M. Jaccard** croit savoir que Cartigny qui est alimenté par une chaudière à bois avec réseau de distribution, n'est pas impliqué financièrement. Ils ne font pas partie de la société Energie....  
Ce à quoi plusieurs personnes lui disent qu'il se trompe.

**M. Kormann** propose de voter maintenant pour savoir si nous acceptons l'acte constitutif de la société CAD Energie SA, y compris la participation au capital de CHF 40'000.00.

**M. Kunz** demande au **Président** de bien vouloir répéter les points qui se trouvent dans la délibération.

**M. Kormann** lit la délibération en entier. Puis il propose de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 767

Séance du Conseil municipal du **19 juin 2018**

**DÉLIBÉRATION POUR L' ACTE CONSTITUTIF DE LA SOCIÉTÉ CAD ENERGIE 1 SA ET LA PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL ACTION À HAUTEUR DE CHF 40'000.00**

Vu le préavis favorable de la commission des finances, de gestion et du développement économique (CFGDE) et de la commission de l'aménagement et développement durable (CAD) du 4 juin 2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 8 oui, 7 non et 1 abstention

1. D'approuver la création d'une Société anonyme « CAD Energie 1 SA» ayant pour but le financement, l'installation et l'exploitation d'un chauffage à distance sur la commune de Confignon.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 40'000 F destiné à la dotation pour 1/3 du capital actions de la Société anonyme « CAD Energie 1 SA».
3. De comptabiliser la participation de la commune de Confignon au capital de la Société anonyme « CAD Energie 1 SA» soit 40'000 CHF dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine financier.
4. En cas de moins-values constatées sur la valeur des actions, il y aura lieu de procéder à des amortissements équivalents qui figureront au budget de fonctionnement.

<b>La DM 767 est acceptée par 8 oui, 7 non et 1 abstention.</b>
---

*Interruption de séance pour 2 minutes et retour de Mme Gabus-Thorens.*

**8. DM 791 – Crédit d'étude pour les activités culturelles de la pièce D aux Cherpines en collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates pour un montant de CHF 150'000.00, dont 50% est à la charge de la Commune de Confignon**

**Mme Uldry Frossard** rappelle que ce crédit d'étude de CHF 150'000.00, dont 50% est à la charge de Confignon et 50% financé par PLO, est destiné à préciser quantitativement, financièrement et temporellement les activités culturelles sur la pièce D aux Cherpines. Cet espace de création et de formation représente environ 6'000 m<sup>2</sup> et comprendrait une salle des musiques actuelles, une halle de cirque avec salle de spectacles et salles d'entraînement, des ateliers d'artistes, des studios de création pour la danse et le théâtre, une petite salle polyvalente et un musée pour les enfants. La commission a relevé que les besoins des associations se rejoignent, d'où la nécessité de travailler sur un projet commun afin de mutualiser les espaces de création/formation et de créer une salle pouvant accueillir les concerts aussi bien que les spectacles de cirque. Les besoins techniques, son, lumière, infrastructures, hall d'accueil, loges, sont les mêmes. Elle demande à ce que le mandataire travaille en collaboration avec les associations pour favoriser un concept orienté vers les échanges et les synergies entre disciplines artistiques. La CCEP a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents ce crédit d'étude. Les avis divergent cependant sur le montant, étant donné que l'offre spontanée du bureau d'architectes s'établit à CHF 78'000.00, alors que le montant sollicité est de CHF 150'000.00, soit du double, ce qui est un montant important étant donné les difficultés financières de la commune. Entre la tenue de la commission et le CM de ce soir, nous avons appris que les membres du bureau d'architectes s'étaient séparés et nous ne savons pas à ce jour si le CA travaillerait avec les associés ou si un appel d'offres serait lancé. Le CM de PLO a déjà voté cette délibération en janvier 2018. Nous devons donc répondre ce soir si nous sommes d'accord de voter ce crédit d'étude et pour quel montant, la moitié de CHF 78'000.- ou la moitié de CHF 150'000.- ?

**Mme Gabus-Thorens** précise que le mandat donné à l'architecte est bien de réfléchir aux synergies possibles, sur la base de ce qui avait été fait par la maîtrise urbaine et des besoins identifiés, mais devant encore être précisés par les associations. Puis, relativement au montant : le projet proposé par le bureau d'architectes qui avait travaillé sur le sport aux Cherpines, était une offre spontanée s'établissant à CHF 78'000.00. Les discussions des commissions ont précisé ce qui était souhaitable d'ajouter au projet, notamment une évaluation des besoins pour la salle de musiques actuelles par des mandataires privés, plus précisément sa jauge. Et ceci n'est pas compris dans le projet. C'est la raison pour laquelle, le montant demandé est de CHF 150'000.00 et c'est sur ce montant que la commission a donné son accord. Puis pour revenir à la séparation intervenue dans le bureau d'architectes, nous avons fait un appel d'offre auprès de 3 personnes.

**M. Taboada** ajoute que la CFGDE a fait un préavis. Elle a regardé le côté financement et a constaté que cette dépense n'avait pas été prévue pour 2018. En revanche, elle a relevé « l'obligation » de s'inscrire dans le développement des Cherpines et d'y être un acteur dans les affectations des différents bâtiments et surfaces, tant pour la culture que pour le sport. Elle a donc voté à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. Kormann** résume en indiquant que les 2 commissions ont préavisé favorablement.

**Mme Uldry Frossard** ajoute qu'elle souhaite ajouter un amendement à ces préavis favorables à CHF 150'000.00 qui s'affiche à l'écran. « Le CA présentera aux membres de la CCEP, les devis et cahiers des charges liés aux activités culturelles sur la pièce D, avant la signature des contrats ».

Elle explique que la commission n'a pas eu l'occasion d'étudier de manière précise l'étude soumise à appel d'offre, aussi elle pensait demander le vote sur une première partie, celle qui correspondait à l'offre du bureau d'architectes (CHF 38'000.-) et puis, dans la mesure où le CM voterait le crédit de CHF 150'000.00, elle souhaite ajouter cet amendement.

**Mme Gabus-Thorens** craint que l'objet de ce crédit n'ait pas été bien compris. Ce crédit représente un montant qui est voté pour permettre des études. Après, la recherche des mandataires, le travail sur les cahiers des charges, etc... est typiquement du ressort du CA, puisqu'il s'agit d'opérationnel. Le CM est un organe délibératif qui accorde (ou pas) un crédit d'étude pour les activités culturelles. Des recherches vont donc être faites pour trouver les personnes adéquates et une fois la personne choisie et le mandat défini, le CA présentera les cahiers des charges pour que vous puissiez l'amender éventuellement. Le CM n'est pas un exécutif, désolée...

**M. Dunant** revient sur l'offre spontanée de l'architecte, mais ce n'est pas forcément celle-ci qui devra servir de socle pour le démarrage. Nous devons voter un budget global pour que le CA puisse continuer ses travaux.

**M. Guillaume** comprend que ce crédit d'étude doit servir au CA pour avancer dans ses études pour la pièce D, il faut donc leur laisser cette latitude, charge à eux de présenter les résultats au CM.

**Mme Uldry Frossard** demande donc d'afficher la phrase de l'amendement à l'écran : « Le CA présentera aux membres de la CCEP, les devis et cahiers des charges ». De cette manière, les commissions pourront discuter des travaux de manière détaillée, une fois l'appel d'offre du CA lancé et le choix du Bureau d'architectes fait.

**M. Kormann** propose de voter l'amendement proposé afin qu'il soit ajouté au PDM 791, puis de voter la délibération.



Législature 2015-2020

Délibération N° 791

Séance du Conseil municipal du **19 juin 2018**

**CREDIT D'ETUDE POUR LES ACTIVITES CULTURELLES DE LA PIECE D AUX CHERPINES EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES POUR UN MONTANT DE FR. 150'000.00, DONT 50% EST A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE CONFIGNON.**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission de la culture et des espaces publics (CCEP) du 30 avril 2018

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

A l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver un crédit d'étude pour les activités culturelles de la pièce D aux Cherpines en collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates pour un montant de Fr. 150'000.00, dont 50% est à la charge de la Commune de Confignon, soit Fr. 75'000.00.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 3290.800.52900.003 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 3290.800.332 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2023 ».

Le Président: Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**L'amendement tel que proposé est refusé par 12 non, 3 oui et 1 abstention.**

**La DM 791 pour un crédit d'étude de CHF 150'000.00, dont la moitié à charge de la commune, est acceptée à l'unanimité.**

**9. DM 785 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.00 TTC pour l'acquisition de pupitres et de chaises destinés à l'établissement scolaire de Confignon**

**M. Kormann** rappelle que cet objet a été préavisé favorablement par les commissions des constructions et des finances. Le président de la commission des constructions étant absent, il indique que le préavis donné était favorable à l'unanimité. Il donne ensuite la parole au président de la CFGDE qui indique qu'un montant était prévu au tableau des investissements avec un montant de CHF 65'000.00. La commission a donc préavisé favorablement à l'unanimité.

**Mme Uldry Frossard** demande si une réponse de la surveillance des communes a bien été reçue concernant le versement du % au FMV, suite à l'entrée en vigueur du MCH2 ?

**Mme Gabus-Thorens** confirme qu'avec MCH2, il n'est plus accepté de mettre un pourcent dans les crédits d'investissement pour le FMV, car celui-ci sert un autre objet que celui du crédit. Il n'est donc plus possible d'avoir les 2 éléments dans un seul crédit d'investissement. Il est proposé de faire un crédit d'investissement cadre pour un objet prévu dans le FMV, le CM vote un crédit cadre pour cet objet. Puis, lorsque les crédits d'investissement sont pris en compte, il faudra pour chacun voter le crédit d'investissement à côté, et voter le crédit d'investissement pour le 1% qui sera versé dans le FMV. Le CA vous fera une proposition pour le mois de septembre.

**Le Président** propose alors de passer au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 785

Séance du Conseil municipal du **19 juin 2018**

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 30'000.-- TTC POUR L'ACQUISITION DE PUPITRES ET CHAISES DESTINÉS À L'ÉCOLE DE CONFIGNON**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu les préavis favorables des commissions CFGDE du 12 juin 2018 et CCEV

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver un Crédit d'investissement de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de pupitres et chaises destinés à l'École de Confignon
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 2170.380.50600.001 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 2170.380.330 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2026».

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 785 est acceptée à l'unanimité.**

**10. DM 786 – Crédit d'investissement de CHF 101'000.00 TTC pour la réparation des fenêtres oscillo-battantes de l'école de Confignon**

**Le Président** indique que ce crédit a été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission des constructions. La commission a considéré ces travaux comme nécessaires suite à la pose de double-vitrages et que le bilan énergétique, la sécurité et le confort d'utilisation s'en trouvaient renforcés.

**M. Taboada** indique que ce budget était prévu dans le tableau des investissements 2018, la commission a donc préavisé favorablement à l'unanimité.

**M. Guillaume** ajoute qu'il y avait des éléments de dangerosité par rapport à ces double-vitrages, il y a donc urgence à voter ce crédit d'étude.

**Le Président** propose de passer au vote.

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 101'000.-- TTC POUR LA RÉPARATION DES FENÊTRES OSCILLO-BATTANTES DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable des commissions CFGDE du 12 juin 2018 et CCEV

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver un crédit d'investissement de CHF 101'000.00 TTC pour la réparation des fenêtres oscillo-battantes de l'Ecole de Confignon.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 2170.390.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 2170.390.330 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2028».

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La délibération 786 est acceptée à l'unanimité.**

11. **DM 787 – Crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC, dont la révision du plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons 2006 pour un montant de CHF 151'911.00 TTC et révision du plan directeur des énergies 2012 pour un montant de CHF 16'100.00 TTC**

**Le Président** informe que la CAD s'est réunie les 16 et 26 avril et un préavis favorable à l'unanimité vous a été communiqué. Lors de ces commissions, ont été principalement examiné le choix des prestataires et des mandataires proposés. Il a été mentionné que la révision du PD Communal était une obligation légale du moment que le PD Cantonal est entré en force. Compte tenu des finances de la commune, il pose tout de même la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de reporter cela à 2019 ?

**M. Taboada** répond à la question en précisant que l'on ne parle pas ici du même type de budget. Nous avons un problème de budget de fonctionnement, mais pas dans les investissements qui sont d'ailleurs couverts par autofinancement. Il précise que ceci était prévu dans le tableau des investissements, qu'il s'agit d'un outil extrêmement utile pour le CA et que la commission a préavisé favorablement à l'unanimité.

**Mme Uldry Frossard** demande s'il ne serait pas mieux de mettre les montants séparés de Fr.151'911.00 et Fr 16'100.00 ?

**M. Kormann** répond négativement, car il y a une partie complémentaire qui aboutira à la somme de Fr. 170'000.00 qui n'est pas mentionnée ici. Elle concerne les frais pour les études publiques relatives à la consultation de la population qui se trouve dans le détail du « dont » de l'énoncé et que la différence s'élève à Fr. 1989.00.

**Le Président** propose de passer au vote.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 787  
Séance du Conseil municipal du **19 juin 2018**

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 170'000.-- TTC, DONT LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS PIÉTONS 2006 POUR UN MONTANT DE CHF 151'911.00 TTC ET RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DES ÉNERGIES 2012 POUR UN MONTANT DE CHF 16'100.00 TTC**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu les préavis favorables des commissions CFGDE du 12 juin 2018 et CAD du 16 avril 2018

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## DECIDE

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver un crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC, dont la révision du plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons 2006 pour un montant de CHF 151'911.00 TTC et révision du plan directeur des énergies 2012 pour un montant de CHF 16'100.00 TTC
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 7900.200.52900.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 7900.200.332 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2023».

La DM 787 est approuvée à l'unanimité.

12. DM 796 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)

Point supprimé.

13. DM 801 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 de la Fondation des Evaux

En introduction, le **Président** doit préciser que pour ce point et le suivant, on ne vote pas l'ensemble des comptes des Fondations ou Groupements, mais seulement la ligne budgétaire payée par la commune à l'intérieur de ces comptes.

**M. Taboada** indique que la CFGDE a préavisé favorablement, à l'unanimité.

**M. Fournier** aimerait rappeler la motion PDC qui avait été déposée au moment de la parution de la Cour des comptes et il aurait trouvé assez adéquat, en lien avec ce vote, d'avoir un point de situation sur le suivi des recommandations de la CdC. Une demande de **M. Guillaume** lors du dernier CM avait également été faite en ce sens et **Mme Jay** avait annoncé qu'il y aurait une suite donnée à cette demande. Pour ce vote, il lui semble donc important d'avoir ce suivi.

**Mme Jay** répond que l'information a été donnée lors de la CMSS où il a été dit que la question a été posée au directeur M. Gay qui a un rapport prêt, mais qu'il doit soumettre à la CdC. Ce rapport vous sera donc donné après que la CdC ait approuvé l'ensemble des mesures correctives et aussi amené ses réflexions. Le document vous sera donc distribué lors du prochain CM.

**M. Fournier** se souvient qu'une échéance avait été fixée au sein de la motion pour une production régulière du suivi, ce qui avait justement manqué auparavant, et finalement on se retrouve un peu dans la même configuration. Certainement un excellent travail est accompli au sein du Conseil de fondation, mais le CM reste démuné face à ce manque d'informations.

**Mme Jay** lui propose donc de contacter M. Gay. Elle a fait part de votre demande et vous a informé que les mesures correctives doivent être approuvées par la CdC et vous seront produites au mois de septembre.

**M. Fournier** propose l'ajournement de ce point jusqu'à obtention du rapport de suivi des recommandations.

**Mme Jay** ne comprend pas le lien étant donné que ce que nous avons investi dans la ligne des Evaux est identique à la ligne mise dans le fonctionnement, à 36 cts près. Elle n'en voit donc pas l'intérêt. Pour elle, il y a une confusion de problématiques.

**M. Taboada** rappelle qu'il ne faut pas mélanger les genres. La question est pertinente, mais aujourd'hui nous avons simplement à voter une ligne sur les comptes 2017, qui valide la subvention donnée par la commune. Ensuite, au niveau de la gouvernance, il s'agit d'un autre sujet.

Le **Président** a donc une proposition d'ajournement du vote qu'il propose de voter, puis de passer au vote de la délibération.

## **APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION DES EVAUX**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2017 de la Fondation des Evaux par le Conseil de Fondation du 12 juin 2018,

Vu le rapport du contrôle financier de la Ville de Genève du 12 juin 2018,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

### **DECIDE**

Par 14 oui et 2 abstentions

- a) D'approuver les comptes 2017 de la Fondation des Evaux s'élevant aux charges à **Fr 4'149'608.00** et aux revenus à **Fr. 3'977'168.00** laissant apparaître un déficit de **Fr. 172'440.00**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 5'931'704.00**.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

<p><b>L'ajournement de la DM 801 au prochain CM est refusé par 13 non et 3 oui. La DM 801 est acceptée par 14 oui et 2 abstentions.</b></p>
---

14. DM 797 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2017 du groupement CRI-201

**M. Taboada** indique que la CFGDE a préavisé favorablement et à l'unanimité.

**Le Président** propose alors de passer au vote.

## APPROBATION DES COMPTES 2017 CENTRE REGIONAL D'INTERVENTION CRI - 201

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2017 du Centre régional d'intervention CRI – 201,

Vu le rapport de PKF Fiduciaire SA du 13 mars 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 du centre régional d'intervention CRI - 201, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 442'152.00.**
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 98'397.55.**

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La DM 797 est approuvée à l'unanimité.**

#### 15. P DM 802 – Crédit d'étude de CHF 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la mairie

**Mme Gabus-Thorens** indique que l'exposé des motifs est très complet, elle se propose donc de préciser quelques éléments. Nous avons dans le plan des investissements prévus cette année un montant pour travailler sur l'annexe de la mairie. Dans une première étape, nous avons effectué un travail de recherches des besoins en matière culturelle et associative, mais aussi essayé de déterminer les synergies possibles. Au moment de passer aux travaux, il y aura bien sûr changement de dicastère. Cette recherche sur les besoins a également été menée par la CCEP et nous avons déjà visité le Boléro à Versoix, rencontré le CA de Veyrier pour une présentation de son centre culturel, entendu les responsables du collectif « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » dans ce but. Nous avons également cherché à savoir comment une salle pourrait être rentabilisée, qui aurait intérêt à la louer, quels montants retirer d'un tel investissement, etc...Enfin, nous avons pris en compte les besoins de la commune et conclu à la nécessité de mutualiser l'espace pour répondre à beaucoup de besoins

différents. Le but est de créer un espace multimodal répondant aux besoins actuels et futurs, le tout dans un équilibre financier.

**M. Kormann** propose de voter l'entrée en matière qui est votée à l'unanimité des partis. Puis, au vu de la complexité du dossier et l'heure tardive, il propose le renvoi en commission.

**Mme Uldry Frossard** estime que ce bâtiment magnifique mérite d'être valorisé par des travaux conséquents, elle propose donc le renvoi en CCEP.

**M. Taboada** comprend bien la notion de programme expliquée par **Mme Gabus-Thorens**, mais a de la peine à comprendre le rôle de cette étude. S'il s'agit de faire des recherches quant à un type de salle, le montant est surfait, et s'il s'agit de l'aspect construction – assainissement, alors c'est à la CCEV de s'en charger. Il ne voit donc pas ce que vient faire la CCEP dans cette question. Pour établir le programme qui y sera logé, d'accord, mais par rapport à l'exposé des motifs, c'est vraiment la CCEV qui doit être en charge de « plancher » là-dessus. Il propose donc un renvoi à la CCEV et à la CFGDE.

**Mme Uldry Frossard** répond que la transformation de ce bâtiment consiste justement à aménager des salles d'exposition et de concert, et il est évident que la culture doit avoir une vision globale sur la nécessité de faire ces transformations pour offrir un espace culturel en concomitance avec les projets prévus aux Cherpines et à Bernex-Est. Quant à la CCEV, elle devra aussi bien s'occuper de l'aspect travaux. Elle propose donc une commission conjointe culture, construction et finance.

**M. Guillaume** ajoute et pourquoi pas aussi sports ? Soyons sérieux ! Il propose le renvoi à la CCEV et à la CFGDE.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite défendre la CCEP, car il est vrai que cet espace a été surtout utilisé jusqu'ici pour la culture et que la réflexion de base est partie des besoins de la culture. Il s'agit donc d'identifier nos besoins en matière de culture et à partir de là, se poser la question : quelles spécificités pourrait-on exiger en fonction de ces besoins-là ? La CCEP n'interviendrait que sur les besoins.

**M. Fournier** a relevé dans l'exposé des motifs que l'étude avait abouti à 3 variantes. Quid des 2 autres ? Pour sa part, il avait imaginé que cette annexe pourrait servir à l'administration pour accueillir les futurs employés nécessaires au développement de la commune. Y a-t-il eu également d'autres besoins mis en avant ?

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que c'est l'objectif du renvoi en commissions. Il y a aussi possibilité de faire une grande salle pour des fêtes (mariages), des expositions, des concerts, des réunions politiques. Avoir de petites salles annexes utilisées en parallèle, etc, etc... Il s'agit d'un projet du CA qui est parti des besoins culturels de la commune et des associations, mais c'est à vous d'en discuter en commissions.

**M. Dunant** pense que nous avons un souci de coordination. Lors du développement d'un projet, il y a toute une part d'analyses préalables et de définition du programme. Aujourd'hui, on ne peut à la fois définir un programme et en connaître le coût. Il y a un problème de temporalité. Débloquer des fonds pour une mise en valeur de ce bâtiment ne lui pose pas de problème, par contre, la partie programme doit être définie et c'est la CCEP qui est qualifiée pour cela. Nous devons donc décider si le programme est prioritaire aux constructions ou l'inverse.

**M. Kormann** résume en indiquant qu'il y a 2 groupes de propositions : le premier représenté par **MM. Guillaume et Taboada** pour un renvoi en CCEV et CFGDE. Le second, représenté par **Mme Uldry Frossard et M. Dunant** pour un renvoi en CCEP et CFGDE.

**Mme Gabus-Thorens et M. Dunant** contestent. **Le Président** demande alors si d'autres personnes veulent s'exprimer sur le renvoi en commissions, si ce n'est pas le cas, il propose de voter chaque renvoi en commission, CCEV, CCEP, CFGDE.

**M. Uong** intervient pour dire qu'il a eu l'occasion de feuilleter les différents scénarii et pour revenir aux 3 options présentées par le bureau d'architectes, il voudrait préciser que les besoins culturels de ces scénarii ne lui semblent pas bien arrêtés. Son sentiment est qu'une discussion au sein de la CCEP est tout de même nécessaire.

**M. Taboada** entend bien les 2 CA, il n'y a pas de problème, mais alors cette délibération ne doit pas être votée aujourd'hui. On laisse d'abord faire ce travail, et lorsque le programme aura été établi, on revient avec cette délibération. Pour parler construction, il faut avoir prévu quelque chose avant. Il faut donc surseoir ce vote et retourner en CCEP.

**M. Kormann** indique que cela ne retournera pas en commission si ce n'est pas renvoyé en commission.

**Mme Gabus-Thorens** estime que la CCEP doit s'exprimer sur le programme qui lui est proposé. Ce qui n'empêche pas que la CCEV et la CFGDE s'expriment également à ce sujet.

**M. Dunant** reprend depuis le début : nous n'allons pas donner un mandat à quelqu'un sans lui dire ce qu'il devra faire. Aujourd'hui, on ne nous a pas présenté un programme clair et définitif pour l'utilisation future de ce bâtiment, on ne peut donc voter un crédit de construction pour un projet dont on ne connaît ni les dimensions, ni l'enveloppe. Il faut donc surseoir à cette délibération pour disposer d'abord d'une ligne de conduite quant à l'utilisation de ce bâtiment. L'exposé des motifs est mal fait, il manque de clarté sur une définition claire des besoins, sur le programme proposé et les moyens financiers pour y arriver.

**Mme Hofer** demande si la CCEP a les moyens d'étudier tous les besoins ? Ou n'est-ce pas la raison de ce crédit d'étude ?

**Mme Uldry Frossard** précise que la CCEP n'a pas encore travaillé du tout sur ce bâtiment, ni sur la programmation. Il s'agit d'une proposition du CA et c'est pour cette raison qu'elle propose un renvoi en CCEP pour y discuter des aménagements nécessaires en relation avec les autres projets culturels des Cherpines et de Bernex-Est. Elle propose donc un renvoi en CCEP, puis venir devant le CM et finalement un renvoi en CCEV avec un programme mieux défini.

**M. Malgioglio** relève que dans l'exposé des motifs il est écrit « optimiser l'utilisation de la dépendance ». Donc un travail a déjà été fait ? Si c'est le cas, un crédit d'étude doit être voté pour voir la faisabilité. D'autre part, il a vu la salle, c'est un espace restreint, il ne voit pas la nécessité de faire des plans dur la comète.

**M. Uong** rappelle qu'il s'agit d'une demande de crédit d'étude et non pour une réalisation concrète. Il répète donc que, sur la base des documents qu'il a vus, il s'est toujours agi essentiellement d'activités culturelles. Ces documents se réfèrent à 3 scénarii avec une emphase sur le culturel. Mais il rappelle que la CCEP n'a encore jamais eu l'occasion d'étudier cela et il pense qu'elle devrait étudier les propositions de ce bureau pour confirmer que c'est bien le besoin des habitants de Confignon. D'autre part, il y a aussi des questions très simples relatives à la construction, faut-il excaver une partie du bâtiment ou pas, créer une sorte de mezzanine, etc... et là, l'avis de la CCEV est important. En conclusion, il s'agit là de premières propositions avec 3 scénarii différents et si vous jugez intéressant de continuer, alors il faut voter le crédit d'étude pour ce projet.

**M. Taboada** revient sur l'exposé des motifs qui prévoit CHF 132'000.00 et qui ne parle pas de tout cela. Il y a juste une demande d'autorisation de construire et pas de concept ou quoi que soit d'autre. Donc, soit il manque des éléments dans l'exposé des motifs et nous ne l'avons pas compris, soit vous parlez d'éléments que vous n'avez pas donnés (concept, programme) et il faudra rajouter une ligne pour l'architecte qui sera ventilée dans les budgets.

**Mme Gabus-Thorens** souligne que c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de disposer d'une étude sur les besoins de la commune et des associations, en complément d'un travail en CCEV + CFGDE. Et ceci lui paraît cohérent.

**M. Kormann** reconnaît une difficulté s'il reprend sa casquette de président de la CCEV. Il pense que la commission ne peut faire son travail, car on ne sait pas de quoi on parle. La CCEV n'a donc pas les moyens de dire cette option est intéressante, puisque les options ne sont pas encore définies. Si on lui demande à elle de travailler, elle ne saura pas sur quoi travailler, une annexe administrative, une annexe polyvalente, une annexe culturelle ? A son avis, le renvoi à la CCEV est prématuré. Puis

concernant la culture, il faudrait savoir si vous donnez mandat à la culture d'affiner ce projet ou si c'est au CA de le faire.

**Mme Gabus-Thorens** juge indispensable de donner mandat à la culture pour étudier les besoins.

**M. Kormann** propose un renvoi à la culture qui reviendra avec des propositions et à ce moment, le CM verra si c'est réalisable et finançable. On ne peut faire les 2 en même temps.

**M. Dunant** est d'accord sur le fait que l'on ne peut voter aujourd'hui cette délibération telle que proposée, mais il faut en faire une nouvelle qui donne mandat à la CCEP d'étudier et de proposer au CM le programme que l'on souhaite implanter dans ce bâtiment.

**M. Kormann** prend acte de la proposition de **M. Dunant** de confier à la CCEP le remodelage de l'exposé des motifs, en accord avec le CA. Est-ce que cela vous satisfait ou faut-il tout simplement renvoyer au CA ?

**Mme Uldry Frossard** insiste pour un renvoi à la CCEP.

**M. Kormann** acquiesce, mais demande s'il y a d'autres renvois à faire ?

**M. Dunant** répète qu'à son avis, on ne peut voter aujourd'hui ce projet de délibération. Il y a trop de zones d'ombre et il est mal ficelé. Il faut renvoyer le sujet au CA pour qu'il nous présente quelque chose de plus structuré et qui : 1) présente un programme et 2) une manière de le réaliser. Maintenant, si le CA souhaite se faire aider pour l'élaboration du programme, solliciter la CCEP, charge à lui de nous le proposer dans une prochaine séance.

**Mme Gabus-Thorens** comprend ce souhait, mais par gain de temps et par cohérence, renvoyons au moins à la CCEP pour qu'elle se prononce sur le programme culturel à proposer. Ou alors vous mandatez la CCEP pour étudier les besoins culturels et associatifs de la commune, ceci afin d'éviter le reproche de s'être autosaisi si la CCEP travaille sur ce sujet. Un OK de votre part disant que la CCEP peut travailler sur ce projet est nécessaire.

**M. Guillaume** déclare qu'à ce moment, il ne s'agit plus d'un crédit d'étude.

**Mme Hofer** propose que la mention de crédit d'étude de CHF 132'000.00 soit enlevée et que l'on mandate la CCEP pour réfléchir à un exposé des motifs concernant le réaménagement de la dépendance de la mairie.

**Mme Pawlowska** va dans le même sens. Elle pense qu'il y a déjà beaucoup d'éléments dans cet exposé des motifs qui permet d'entrevoir ce que pourrait être un programme culturel. Puis au niveau du temps, voter le renvoi à la culture par un amendement.

**M. Kormann** récapitule les propositions : renvoi à la CCEP, mais compte tenu que l'on ne renvoie pas le crédit d'étude lui-même, mais plutôt le programme proposé pour ce bâtiment. Etes-vous d'accord de voter sur cette offre ?

**M. Malgioglio** estime qu'il faut voter l'amendement.

**Mme Hofer** formulerait l'amendement comme suit : « que dans la PM 802, l'exposé des motifs pour le réaménagement de la dépendance de la mairie soit renvoyé à la CCEP pour réflexion sur l'intention du programme, sans qu'il soit fait mention du crédit d'étude ».

**M. Kormann** propose alors de voter sur cette proposition d'amendement tel que formulé, puis de voter sur le renvoi de l'exposé des motifs tel qu'amendé.

**L'amendement tel que proposé est accepté à l'unanimité.**

**Le renvoi de l'exposé des motifs, tel qu'amendé, à la CCEP est accepté par 15 oui et 1 abstention.**

**16. P DM 803 – Cautionnement de manière « simple » avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex) de l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition-reconstruction du bâtiment principal des Evaux**

**Mme Jay** juge que l'exposé des motifs est très complet, il décrit le projet de démolition-reconstruction du restaurant des Evaux qui remonte à 2012. Il s'agit d'une transformation du sous-sol et d'une construction du restaurant et d'une salle polyvalente. Pour ce projet, il existe un complément d'autorisation qui ne nous permet pas de refaire une demande de renouvellement. Une discussion sur le plan financier a eu lieu, de même pour l'exploitation du restaurant en termes de faisabilité. Pour le financement, une proposition de cautionnement par les 5 communes a été amenée, permettant des conditions de taux améliorées et d'éviter l'apport de fonds propres. Pour Confignon, le cautionnement s'élèverait à CHF 394'517.00, vu sa participation de 5%. Elle propose le renvoi aux commissions CMSS et CFGDE.

**Le Président** propose de passer au vote sur ces renvois.

**Le renvoi à la CMSS et à la CFGDE est accepté à l'unanimité.**

**17. Questions**

**Mme Uldry Frossard** a une question relative au concours du projet des Hutins, y a-t-il une date pour le dépôt de ce concours ? Et est-ce que le projet a été modifié ?

**Mme Jay** indique que le cahier des charges a été travaillé en CoDir avec la FL et le CA. Il a été amendé et revu par les experts. Il y a eu une approbation de la norme SIA 142 et il sera déposé le 20 juin sur SIMA.

**Mme Hofer** demande si les dates des commissions ont été fixées et si elles sont disponibles ?

**M. Kunz** répond qu'elles se trouvent à jour soit depuis ce soir, soit au plus tard pour demain matin sur CMNet.

**18. Propositions individuelles et divers**

**M. Ben Slimane** souhaite rebondir rapidement sur ce qui est fait à Cressy pour les jeunes. L'ouverture de la salle de sports pour du foot, c'est très bien, mais il veut faire part de 2 événements arrivés ce week-end. Samedi, ses deux fils de 17 ans sont rentrés et se sont fait contrôler, ce qui ne lui pose pas de problème. Mais c'est la 3<sup>e</sup> fois en 2 ans et il estime qu'il y a tout de même un problème à ce niveau-là, lorsque l'on est brun et grand. Le lendemain, il prend un verre au Proxi et voit 3 jeunes contrôlés par la police, alors qu'ils n'avaient rien fait. Il estime que cette attitude peut se révéler très contre-productive avec ces jeunes, car peut donner l'impression d'un délit de faciès. Il n'est pas contre du contrôle, mais cela peut devenir agaçant.

**Mme Jay** relève qu'il s'agit de 3 contrôles en 2 ans. Puis, le soupçon de délit de faciès lui appartient et si cela est ressenti comme problématique, elle relaiera l'information. Mais l'ayant déjà fait, elle lui propose d'écrire directement.

**Le Président** fait évacuer la salle pour le point suivant.

**19. Naturalisations (Huis clos)**

**M. Dunant** présente le dossier N° 2017.4779 qui a été préavisé favorablement.

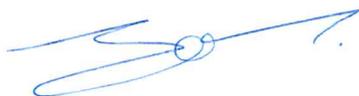
**Le dossier est accepté à l'unanimité.**

Puis, **M. Dunant** présente le dossier N° 2017.5396 qui a été préavisé favorablement.

**Le dossier est accepté à l'unanimité.**

Le Président lève la séance à 0H20.

Jean-Claude KORMANN  
Président

A blue ink signature of Jean-Claude Kormann, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Nicolas FOURNIER  
Secrétaire

A blue ink signature of Nicolas Fournier, featuring a prominent, stylized initial 'N' followed by several sweeping strokes.